

Compte-rendu de réunion du conseil d'école

Ecole Maternelle de Mondétour, ORSAY Jeudi 5 novembre 2015

Étaient présents

Pour la Mairie :

M. Missenard Adjoint aux affaires scolaires

Pour les enseignants :

M. Maréchal Direction/GS

Mme Gounot PS

Mme Cuny GS/MS

M. Dumas-Pilhou MS

Mme Letissier GS et MS

Mme Kraemer PS/MS

Pour les ATSEM :

Colette Colombo et Janie Boisliveau

Pour les représentants de parents d'élèves :

Jérôme Boyer (FCPE)

Dominique Guianvarc'h (FCPE)

Rattana Chong (FCPE)

Soizic Delaunay (GIPO)

Sonia Bouquet (GIPO)

1. L'école

Les effectifs, bilan de la rentrée

A ce jour, l'école compte 126 élèves : 42 élèves en PS, 39 en MS et 45 en GS. Avec cet effectif, les 5 classes ont pu être maintenues cette année et l'équipe est restée au complet.

Néanmoins, depuis 10 ans, le groupe scolaire subit une baisse constante d'effectif qui peut continuer ou se stabiliser.

Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est reconduit. Une note sera rajoutée dans le paragraphe « accueil et remise aux familles » pour préciser les dispositions particulières prises dans le cadre du plan Vigie Pirate.

Accueil des enfants et plan Vigie Pirate

Certains parents et enseignants regrettent le manque de convivialité de l'accueil au portail et la perte d'échange parents/enseignants/enfants qui en résulte.

Pour des raisons de sécurité, certains parents préfèrent tout de même cette formule d'accueil.

La coopérative scolaire

- **Présentation générale**

La coopérative de l'école est affiliée à un organisme national l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) qui apporte une aide juridique, fournit des outils informatiques de gestion et permet de souscrire à diverses assurances pour le matériel acheté par la coopérative et pour des activités éducatives.

Un bilan financier lui est envoyé en fin d'année scolaire.

La participation des familles est libre et volontaire.

Le bilan 2015 devra être signé par des représentants de parents d'élèves qui, d'autre part, seront conviés dans l'année, à des présentations des comptes.

- **Exercice 2014 - 2015**

Le bilan financier de l'année scolaire 2014 – 2015 met en évidence un budget annuel de presque 9 000 €. Il restait sur le compte 3314,01.

Les fonds proviennent des participations libres et volontaires, de la vente des photos (le photographe laisse à la coopérative 40% du chiffre d'affaire), et d'une subvention municipale de 250 € par classe.

Le taux de redistribution des participations vers des actions et des achats en direction des élèves est de 100%.

Des achats pour des jeux de classe ont déjà été effectués. Chaque classe se voit attribuer environ 450 € pour l'achat de livres, d'abonnements divers...

A la date du conseil d'école, le compte est crédité de 5300 €.

Projet d'école

Le projet d'école est en cours de rédaction ; il devra être rendu le 19 décembre et engagera l'établissement pour 3 ans. Les axes « culturel » et « citoyenneté » sont les plus avancés.

- axe culturel : Avec le concours du service culturel de la mairie, des visites d'expositions d'artistes en résidence à Orsay et un spectacle de danse avec venue des danseurs à l'école avant le spectacle sont programmés.

- axe citoyenneté : rédaction de règles de vie formulées avec des droits et des devoirs. Dans les divers locaux fréquentés par les élèves, des pictogrammes seront mis en place pour rappeler ces règles.

- projet en mathématiques autour de la construction du nombre : en cours de maturation

- Dans la partie « outils mis à disposition des élèves », un cahier de réussite valorisant les progrès est en cours d'élaboration. Il est différent du livret d'évaluation.

Projets divers

Il n'y aura pas de classe transplantée.

La classe d'eau sera reconduite ; une demande de financement sera effectuée auprès de l'Agence de Bassin Seine - Normandie qui finance à hauteur de 600 euros par classe des projets autour de l'eau. L'école devrait pouvoir obtenir 1200 €.

Un projet a été rédigé pour une fréquentation régulière des petites sections à la bibliothèque de Mondétour.

Les GS ont rédigé un projet (illustration/animation d'histoires écrites par les CP) pour obtenir le prêt de tablettes auprès d'un organisme de l'éducation nationale. Ce projet n'a pas été retenu.

Une conseillère pédagogique viendra prochainement installer des applications pédagogiques sur les deux tablettes de l'école.

A.P.C

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) ont lieu pendant 20 minutes au moment de la pause méridienne juste après la fin des heures de classe chaque jour sauf le mercredi.

Elles couvrent 36h dans l'année dont 24h devant les enfants et 12h de préparation.

Hormis les enfants de petite section, tous les enfants sont concernés. Elles se font par période avec des groupes restreints de 3/4 enfants soit pour renforcer des points avec des enfants ayant des besoins précis, soit pour travailler en atelier en rapport avec le projet d'école.

Occupation des enfants pendant les temps de pluie

Des parents d'élèves posent la question sur la façon dont les enfants sont occupés lorsqu'il pleut.

Etant donné la disposition de l'école, la gestion des récréations lors des jours de pluies importantes est délicate. Il est alors proposé aux enfants des projections de films (adaptation d'albums de jeunesse).

Pour information, cela a eu lieu à trois reprises depuis le mois de septembre et les récréations sont, dans ce cas, décalées.

Maintien d'un enfant dans une classe (redoublement)

Un nouveau décret sur l'accompagnement pédagogique des élèves réduit énormément les possibilités de redoublement. La loi d'orientation veut qu'il devienne "exceptionnel". En effet, le redoublement ne sera plus possible que "pour pallier une rupture importante des apprentissages scolaires" comme une période de maladie par exemple. Encore ne pourra-t-il intervenir qu'une fois durant la scolarité du primaire sauf cas vraiment exceptionnel.

A l'école maternelle, des maintiens très rares peuvent concerner des élèves en situation de handicap reconnu. Ils sont décidés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Photographie

Une demande émanant des parents concernait la possibilité de faire des photos des fratries au sein de la maternelle mais aussi entre les deux écoles. Cela se fait au sein de l'école maternelle.

C'est en revanche difficile à organiser entre les deux écoles celles-ci faisant appel à des photographes différents et n'intervenant pas le même jour.

Collation

Des parents d'élèves demandent si la collation pourrait être généralisée à toutes les classes. Actuellement, le matin, deux classes en petite section pratiquent une découverte, en petite quantité d'aliments : fruits frais, secs La collation du matin n'est pas justifiée du point de vue des nutritionnistes (lecture d'extraits de divers rapports) et il est laissé à chaque enseignant la liberté de mettre en place cette pratique ou pas qui ne sera donc pas généralisée à toutes les classes. Néanmoins, dans d'autres classes, une boisson est proposée, le matin, avant de sortir en récréation : lait ou eau au choix.

Visites médicales

Elles ont pour but la vérification de la mise à jour des vaccins et le dépistage de troubles de la vue et de l'audition.

Tous les élèves de petite section sont vus par une infirmière de la PMI.

Ceux de la grande section auront une visite assurée par l'infirmière scolaire ou éventuellement par le médecin scolaire de secteur.

Ce dernier ne peut pas voir tous les enfants mais verra ceux pour lesquels les enseignants ou l'infirmière signaleraient un éventuel problème. Les parents ne sont pas nécessairement convoqués lorsque la visite se fait avec l'infirmière mais ils sont informés avant et ont un retour en cas de problème.

2. La mairie

Temps périscolaire

Le personnel du temps périscolaire est au complet. Un recrutement est en cours pour remplacer une animatrice qui part dans une autre école en tant qu'ATSEM.

Un conseil périscolaire spécifique aux maternelles est programmé le 10 décembre à 18h. Un représentant de parents d'élève par organisation sera invité.

Les ATSEM expliquent l'organisation du temps périscolaire entre 15h30 et 16h30. Entre 15h30 et 16h, les enfants sont en récréation. Les enfants sont rassemblés et différents ateliers (jeux de société, danse, bibliothèque ...) leur sont proposés. Ils se répartissent dans ces différents ateliers qui sont menés pendant 20 minutes entre 16h et 16h30. Le goûter a alors lieu à 16h30. M. Missenard explique que l'organisation est laissée au libre choix de chaque centre d'accueil périscolaire sous la responsabilité de la coordinatrice. Les parents souhaiteraient avoir des informations sur l'organisation et le projet après 16h30. Des réponses pourront être apportées lors du conseil périscolaire de décembre. Une discussion avec Marion Bonnevalle devrait être aussi organisée.

Une demande des parents est également formulée concernant une possibilité de bénéficier d'une initiation à l'anglais. Ce point devra aussi être abordé en conseil périscolaire.

Sécurité aux abords de l'école

Les parents et enseignants s'inquiètent des difficultés de circulation et du manque de respect des règles aux abords de l'école. L'accident survenu lors de la rentrée scolaire montre de nouveau que le carrefour avenue de Montjay/ rue de Bellevue est particulièrement dangereux. M. Missenard indique qu'un miroir vient d'être posé. Les représentants des parents d'élèves sont même allés vérifier à la fin du conseil pour voir l'efficacité de ce dispositif. Il ne constitue pas une réponse adéquate à ce carrefour où les vitesses sont excessives et la visibilité réduite.

M. Missenard suggère aux représentants des parents de se rapprocher de l'adjoint en charge de ces questions et de la directrice des services techniques afin de réfléchir à différentes solutions (sens des rues, feu transitoire...).

La police municipale n'est pas présente tous les matins pour gérer les problèmes d'incivilités routières et sécuriser la traversée des enfants.

M. Missenard indique que la police municipale a également d'autres contraintes pour sécuriser d'autres zones d'Orsay. La question est posée de faire intervenir d'autres personnes le matin pour faire traverser les enfants comme le gardien de l'école mais il faudrait redéfinir sa fiche de poste.

Aménagement autour du gymnase.

Le budget ne pourra pas être débloqué avant 2017 pour ce projet. La première phase ne peut actuellement pas être initiée. Néanmoins, la piste d'athlétisme qui était très endommagée a bénéficié d'une rénovation totale de son revêtement.

3. Points divers

Fête de l'école : M. Missenard indique que certaines écoles ont déjà bloqué une date et qu'en s'y prenant tôt, l'école pourra bénéficier de soutien technique de la mairie. Le format et le jour (vendredi et samedi) restent à redéfinir et à organiser en concertation avec l'école élémentaire.

Réunion parents-enseignants : Une demande émanant des parents serait d'avoir une convocation de tous les parents à mi-année en plus de celle de fin d'année pour faire le point sur la scolarité de leur enfant.

Les enseignants rappellent leur disponibilité pour toute prise de rendez-vous à tout moment dans l'année.

Date du prochain conseil d'école :

Jeudi 17 Mars à 18h30.